

Convention relative au droit applicable et à l'attribution de juridiction pour un médecin en pratique privée

_____ et _____
[nom du patient] [médecin en pratique privée]
(ci-après collectivement désignés les « parties ») s'entendent comme suit :

Droit applicable

Les parties conviennent par les présentes que :

- a) tous les aspects de la relation entre _____ et _____
[nom du patient] [médecin en pratique privée]
(ainsi que ses mandataires, délégués et préposés, et tout médecin et autre professionnel de la santé indépendant qui administrent des services médicaux ou autres soins et traitements de santé à _____, ou en association avec _____)
[nom du patient] [médecin en pratique privée]
y compris, notamment, les services médicaux ou autres soins et traitements de santé qui sont administrés à _____, et
- b) le règlement de tous les conflits découlant de cette relation ou y étant reliés, y compris les conflits découlant de la présente convention ou s'y rapportant,

seront régis et interprétés conformément aux lois de la province ou du territoire _____ et aux lois du Canada s'y appliquant (à l'exception des règles de conflits de lois).

Juridiction exclusive

Les parties reconnaissent par les présentes que les services médicaux ou autres soins et traitements de santé que _____ reçoit de _____ seront administrés dans la province ou le territoire _____, et que les tribunaux de la province ou du territoire _____ auront la compétence exclusive d'entendre toute plainte, demande, réclamation, procédure ou cause d'action de quelque nature que ce soit découlant de ces services médicaux ou autres soins et traitements de santé, ou de tout autre aspect de la relation entre _____ et _____ ou s'y rapportant.
[nom du patient] [médecin en pratique privée]

Date : _____

Nom du patient [en caractères d'imprimerie]

Signature du patient ou de la personne
habilitée à consentir au nom du patient

Date : _____

Médecin en pratique privée [en caractères d'imprimerie]

Signature du médecin en pratique privée